

ACTE D'INCORPORATION

— DE —

L'Union St. Thomas

EN 1876.

Nous, sousignés, gentilshommes de la cité d'Ottawa, dans le Comté de Carleton de la Province d'Ontario, sommes unis ensemble et formons une société de bienfaisance, sous les nom et titre de " Union St. Thomas " ; cette société ayant pour but de s'instruire, de se secourir mutuellement dans les cas de maladie et de venir en aide aux veuves et aux orphelins des membres défunts appartenant à cette dite Société, suivant les règlements tels qu'existant dans cette constitution ci-jointe " A "

Cette société en existence depuis le sept de novembre, mil huit cent soixante-quinze, désire maintenant être incorporée sous les Statuts, tels que prévus dans l'acte général de la Province d'Ontario 37 Victoria, Chap. 34, et jouir en outre des privilèges accordés par ce dit acte: "*An Act respecting Benovolent, Provident and other Societies.*"

62160